

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : **15**

En exercice : **15**

Qui ont pris part à la délibération : **10**

Dont pouvoirs : **0**

Date de la convocation : **06/06/2025**

Date d'affichage : **20/06/2025**

MA-DEL-2025-051

L'an deux mil vingt cinq, le treize juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : SDIC 23 : demande adhésion Saint Dizier la Tour et Saint Martial le Vieux

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2025-03/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 20 mars 2025 acceptant l'adhésion des communes suivantes : Saint-Dizier la Tour et Saint Martial le Vieux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au SDIC 23 des communes précitées.

Annule et remplace la délibération MA-DEL-2025-043 du 11 avril 2025, comportant une erreur matérielle.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 20/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

